

**OBJET : VENTE ANTICIPEE DES LOTS DU LOTISSEMENT « ALLEE VICTOR HUGO »**

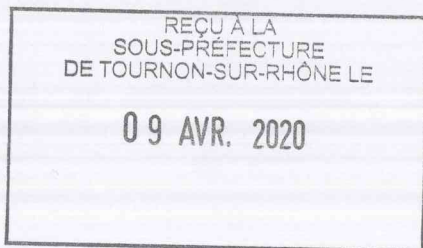
La maire de la ville d'Annonay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R. 442.13b du Code de l'Urbanisme,  
Vu la demande présentée par VALRIM Aménagement, 24 rue Balzac à Valence,  
Vu la garantie d'achèvement des VRD assurée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions,  
Vu l'attestation de mise à dispositions des fonds signée par Habitat Dauphinois,  
VU le permis d'aménager n° 07010 18A 0001 du 16/05/2018,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La vente anticipée des lots du lotissement « Allée Victor Hugo », située 40 rue Victor Hugo est autorisée avant la fin des travaux d'aménagement du lotissement.



Fait à Annonay, le 8 avril 2020

Antoinette SCHERER



Maire d'Annonay